

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 04 février 2021

DELIBERATION

N°2021.02.01

En exercice.....43

Présents.....38

Votants.....42

RESSOURCES :

Finances – Débat d'Orientation Budgétaire 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le quatre février,

Le Conseil communautaire Anjou Loir et Sarthe, dûment convoqué le 29/01/21, s'est réuni en séance ordinaire, salle Villa Cipia SEICHES sous la présidence de M. Jean-Jacques GIRARD.

Membres du Conseil communautaire :

Communes		Délégués	Présent	excusé/ absent	représentant
TIERCE	6	Jean-Jacques GIRARD	P		
		Séverine CHEVE	P		
		Martine BOLZE	P		
		Olivier LOUISET	P		
		Véronique RENAUDON	P		
		Xavier PRADES	P		
DURTAL	5	Pascal FARION	P		
		Anne JOUIS		E	Pouvoir à M. CHOUETTE
		Gérard CHOUETTE	P		
		Martine DESMARRES	P		
		Corinne BOBET	P		
MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY	5	Jean-Marie CARDOEN	P		
		Françoise DIARD	P		
		Sylvie LECOURT	P		
		Jean-Luc DAVY	P		
		Roger de MIEULLE		A	
SEICHES-SUR-LE-LOIR	4	Thierry de VILLOUTREYS	P		
		Francette GRIFFON	P		
		Jean-Paul BEAUMONT	P		
		Olivier CAILLEAU	P		
JARZE VILLAGES	4	Elisabeth MARQUET	P		
		Jean-Pierre BEAUDOIN	P		
		Sylvie HEUVELINE	P		
		Marc BERARDI	P		
CORZE	3	Jean-Philippe GUILLEUX	P		
		Annie PINARD	P		

		Joël BEAUDUSSEAU	P		
ETRICHE	2	David LAGLEYZE	P		
		Marie-Pierre RIGAUD	P		
CHEFFES	2	Marc DUTRUEL		E	Pouvoir à M. BLONDET
		Jacques BLONDET	P		
LES RAIRIES	2	Joëlle CHARRIER	P		
		Patrick LANCELOT	P		
MARCE	2	Patrice DAVIAU	P		
		Marc SOREAU	P		
HUILLE-LEZIGNE	2	Sylvie CHIRON-PESNEL	P		
		Henri LEBRUN		E	Pouvoir à Mme CHIRON-PESNEL
CHAPELLE-SAINT-LAUD	1	Jean-Paul BOMPAS	P		
BARACE	1	Christine RICHARD	P		
MONTREUIL-SUR-LOIR	1	Philippe CARDOT		E	Pouvoir à M. GIRARD
CORNILLE-LES-CAVES	1	Paul RABOUAN	P		
MONTIGNE-LES-RAIRIES	1	Gérard CHASSOULIER	P		
SERMAISE	1	Gildas MAREK	P		

SUPPLEANTS :			Remplacement de :
BARACE	1	Tania LANGLAIS	
CHAPELLE ST LAUD	1	Isabelle DELAUNAY	
CORNILLE LES CAVES	1	Raymond GARCIA	
MONTREUIL SUR LOIR	1	Evelyne GRIMAUULT	
MONTIGNE LES RAIRIES	1	Jackie MORIN	
SERMAISE	1	Arnaud LALANDE	

Le vice-Président en charge des Finances expose :

En application de l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dorénavant qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel doit faire l'objet d'une délibération spécifique et d'un vote formel.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,

Vu le rapport d'orientations budgétaires en annexe,

Vu le rapport égalité femmes-hommes présenté également lors de ce débat conformément à la Loi du 4 août 2014 – article 61 et au décret N° 2015-761 du 24 juin 2015,

Vu l'avis des vice-Présidents du 13 novembre 2020,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet :

- **d'approuver les orientations budgétaires pour 2021,**
- **d'approuver le rapport égalité femmes-hommes 2020**

Pour extrait certifié conforme,
A Tiercé, le 15/02/2021

Le Président
Jean-Jacques GIRARD



Affichée le : 15/02/21

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
Débat d'Orientations Budgétaires
Jeudi 4 février 2021

1

Rapport de gestion budgétaire 2021

SOMMAIRE :

Le contexte général :	pages 3 à 11
La loi de finances 2021 :	pages 12 à 20
La fiscalité :	pages 21 à 23
Les données rétrospectives :	pages 24 à 33
Les données prospectives :	pages 34 à 43
La dette :	pages 44 à 48
Les ressources humaines :	pages 49 à 56

Contexte général



L'économie mondiale :

- Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le reste du monde a assisté incrédule le 23 Janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.
- Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernants cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduits au T2 (2ème trimestre) en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.
- Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin de l'année 2019.
- Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe est confrontée depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations, et depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un retour en force des confinements qui compliquent les échanges économiques depuis le T4.
- Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir pour enrayer la pandémie.

Zone euro :

- Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée
- En plus du programme SURE (100 Mds €) conçu pour aider les Etats membres à lutter contre le chômage en maintenant le plus possible les salariés dans leur emploi, les Etats membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, définitivement validé en décembre 2020. Il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement.
- De son côté, contrairement à 2008, la Banque Centrale Européenne a réagi rapidement et significativement. Elle a créé le programme d'aide à la pandémie (PEPP) doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1 850 milliards € en décembre 2020. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêts très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.
- Dans ce contexte d'incertitudes accrues, après un plongeon estimé à 7,3% pour l'année 2020, la croissance du PIB de la zone euro est attendue par la BCE à hauteur de 3,9% en 2021

5

FRANCE

- Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai 2020.
- Certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport et les services de transport.
- Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au T3 a ainsi progressé de 18,7% mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.
- L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'une couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2.
- Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses de coronavirus compromet la vigueur du rebond attendue en 2021
- Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h00 progressivement dans toute la France. Au delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement probable

6

Les conséquences impressionnantes de la pandémie sur le marché du travail

Tableau 1 - Emploi salarié en écart par rapport à la fin 2019

écart au niveau de fin 2019 en %, années CYS

	Fin mars	Fin juin	Fin septembre
Industrie	3,6	3,7	2,4
Construction	6,2	2,9	0,3
Tertiaire marchand	2,0	3,6	2,0
Tertiaire non marchand	0,3	-1,1	0,4
Ensemble	-1,9	-2,7	-1,2

Lecture: Fin juin l'emploi salarié était inférieur de 2,7 % à son niveau de fin 2019

Note: Dans ce tableau, les intermédiaires sont comprisés dans le secteur où ils réalisent leur mission

Champ: France hors Mayotte

Source: Insee

○ Au S1 (1er semestre) 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

○ En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692.000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019.

○ Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % du PIB) et à plus de 6,6 milliards € pour 2021,

○ Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de l'année 2022.

7

D'importants soutiens économiques financés par l'emprunt

Plan "France Relance" 2021-2022

Axe 1 Compétitivité et innovation 34 Mds

Baisse des impôts de production

Programme d'investissements d'avenir

Fonds propres pour les entreprises

Soutien à l'investissement des entreprises

Axe 2 Transition écologique et environnementale 30 Mds

Plan transports

Rénovation écologique des bâtiments

Energie et industrie

Transition dans l'agriculture

Axe 3 Cohésion sociale et territoriale 36 Mds

Emploi et compétences

investissements dans le cadre du Ségur de la Santé

Soutien à l'investissement des collectivités locales

Recherche pour l'enseignement supérieur

Coût total 100 Mds

Sources: PLF 2021, Nabes

○ Au-delà des mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Ce plan « France Relance » comporte trois axes.

○ L'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaires de 20 milliards €

8

○ Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'Indice des Prix à la Consommation français (IPC) a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

○ Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de pétrole est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis, il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août, jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars boosté par le lancement des campagnes de vaccination

○ Compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril devrait rester modéré au S1.

○ Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Après 1,1 % en 2019, l'inflation française s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020 et devrait progresser pour atteindre 0,7% en 2021 et 0,6% en 2022.

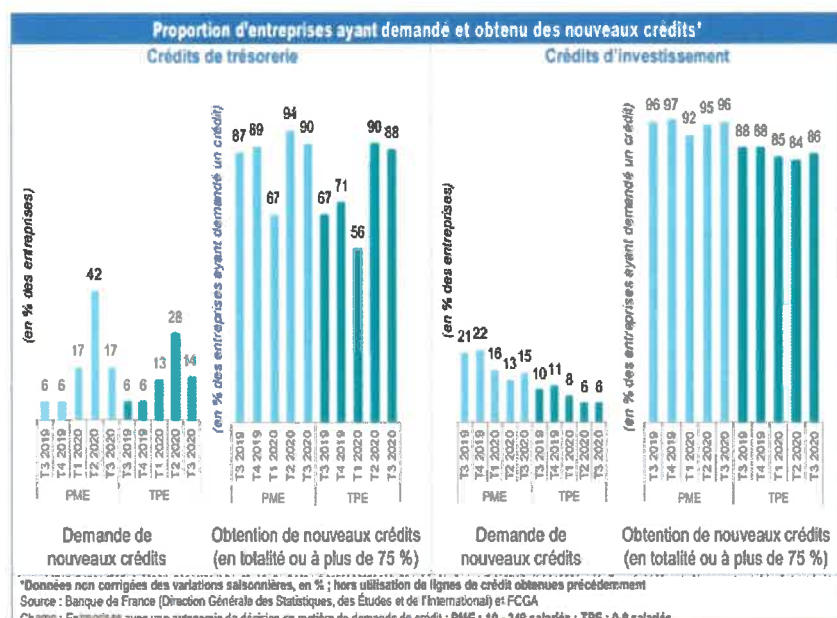
Une inflation durablement faible



Un niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

○ Depuis Mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises, atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est ainsi passée de 35 % au T1 à 72 % au T2. Cette hausse provient de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne). Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1.195 milliards €.

○ Après avoir ralenti en Mars et Avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3^e trimestre, les conditions de financement demeurant toujours favorables.





Un impact durable sur les finances publiques

○ Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB.

○ Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

○ Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

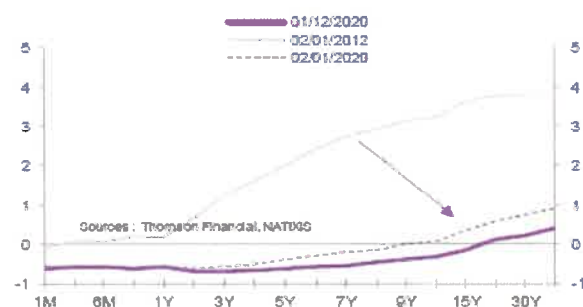
Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

En points de PIB	2017	2018	2019	2020p	2021p	2022p
Solde public	-3,0	-2,3	-3,0	-11,3	-8,6	-4,9
Solde structurel	-2,4	-2,2	-2,2	-0,6		-3,2
Etat	-3,1	-2,8	-3,5			
Organismes d'administration centrale	-0,2	-0,1	-0,1			
Collectivités locales	0,1	0,1	0,0			
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,6			
Dette des administrations publiques	96,3	98,0	98,1	119,8	122,3	116,8
Taux de Prélèvements obligatoires	45,1	44,8	44,1	45,2	43,8	43,7
Ratio de dépense publique	-55,1	-54,0	-54,0	-64,3	-58,5	-56,3

* Y compris reprise de dette SNCF Réseau de 2020 (25 Md€), opération neutre pour les administrations publiques car en dépense côté Etat et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération le solde de l'Etat serait de -7,6 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,0 % du PIB.

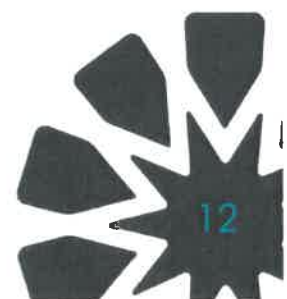
Sources : PLF 2021, PUPR (4) 2020, Notes

France : Courbe des taux



11

Loi de finances 2021



Mesure phare de la loi de finances 2021 : la baisse des impôts de production

Sources : présentation de la société Finance Active

RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES BAISSE DES IMPOTS DE PRODUCTION (- 10 Mds €)

Un constat simple : la pression fiscale en France est supérieure à la moyenne

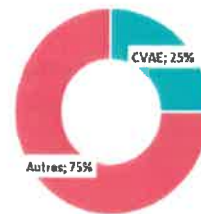
- Impôts de production 2018 : 77Mds €
- Soit 3,2% du PIB français (moyenne UE : 1,6%)
- Contribution du secteur industriel et manufacturier pour 21% de la CVAE ...
- ... des impôts qui pèsent sur l'attractivité du pays et qui pousse à la délocalisation des entreprises

I - Abaissement du plafond de la CET

Plafond CET avant réforme : 3% de la valeur ajoutée

Plafond CET après réforme : 2% de la valeur ajoutée

Répartition des impôts de production :
une part prépondérante de CVAE



13

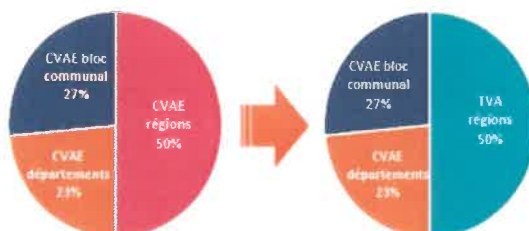
Sources : LF 2021

Mesure phare de la loi de finances 2021 : la baisse des impôts de production

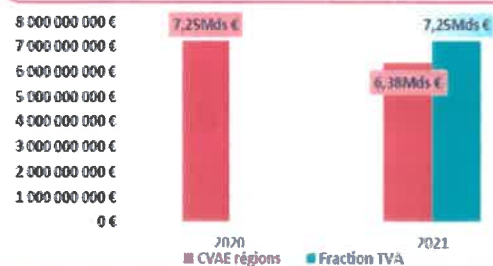
Sources : présentation de la société Finance Active

RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES BAISSE DES IMPOTS DE PRODUCTION (- 10 Mds €)

II - Suppression d'une partie de la CVAE pour alléger la fiscalité économique



Un impact en 2021 ne tenant pas compte des effets néfastes de la crise Covid19



OBJECTIF :

- Alléger de 7,25 Mds € les impôts de production
- Diminuer dès 2021 la CVAE à hauteur de la part régionale (soit 50%)
- Substituer cette part de CVAE à une ressource dynamique : la TVA

RECOMMANDATIONS :

- Régions : Fraction de TVA 2021 = CVAE 2020, ainsi elles ne seront pas exposées à l'impact de la crise sur cette recette
- Bloc communal et départements : les estimations du Gouvernement impliqueraient une évolution moyenne de -12% de CVAE en 2021 (quid de 2022?)

14

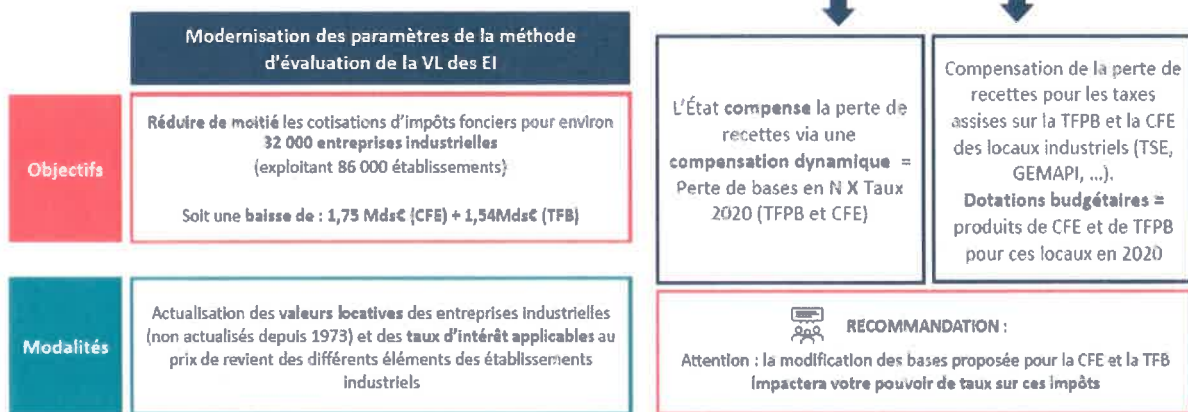


Mesure phare de la loi de finances 2021 : la baisse des impôts de production

Sources : présentation de la société Finance Active

RENFORCER LEUR COMPETITIVITE BAISSE DES IMPOTS DE PRODUCTION (- 10 Mds €)

III - Baisse de moitié des impôts fonciers pour les entreprises industrielles subissant la concurrence des pays étrangers



15

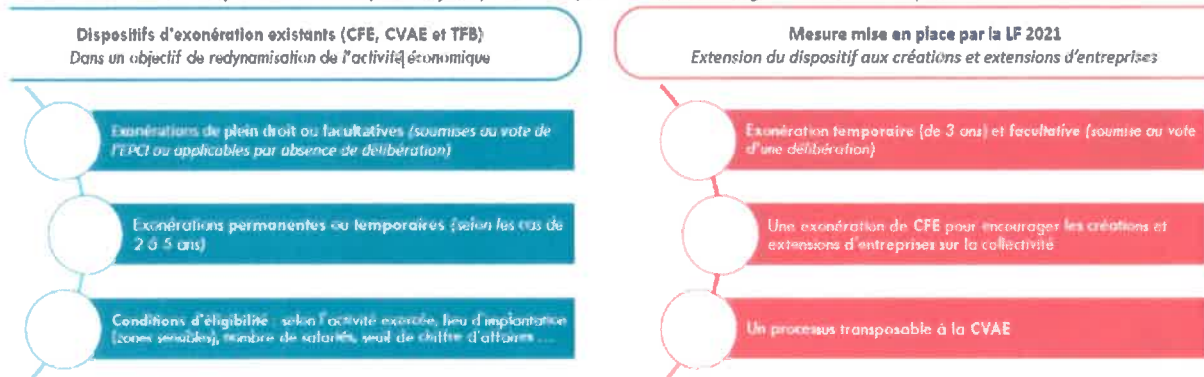


Mesure phare de la loi de finances 2021 : la baisse des impôts de production

Sources : présentation de la société Finance Active

DES COLLECTIVITES ASSOCIEES A L'EFFORT INSTAURER DES EXONERATIONS TEMPORAIRES

IV - L'exonération d'impôts locaux : Un dispositif déjà en place, utilisé par l'Etat afin d'encourager la création d'entreprises dans les zones sensibles.



1. Une volonté affichée par l'Etat d'associer les collectivités à l'effort de reprise économique via l'instauration d'une nouvelle exonération
2. Nécessité d'améliorer l'attractivité des territoires et de soutenir l'emploi local grâce à des avantages fiscaux accordés aux entreprises
3. Une mesure qui a pour objectif de faire gagner en compétitivité les entreprises françaises subissant « le poids des impôts de production »

16

Suppression de la taxe d'habitation

Sources : présentation de la société Finance Active

⑤ SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION UNE REFORME QUI SUIT SON COURS

Description du calendrier de la réforme pour les collectivités

	2020	A partir de 2021	
Communes	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TH sur les résidences principales	Compensée par la TFB départementale
EPCI			Compensée par une fraction de TVA
Départements	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TFB	Compensée par une fraction de TVA



RECOMMANDATIONS

Sera compensé l'ensemble du panier fiscal de TH soit : le produit de TH 2020 (taux 2017) + moyenne des rôles sup (2018 – 2020) + compensations d'exonération TH 2020

- **Commune** : En 2021, prévoir un produit de TFB correspondant à l'addition du panier fiscal TH et du montant de TFB 2020 (+revalorisation forfaitaire)
- **EPCI** : En 2021, prévoir un montant de fraction de TVA = panier fiscal TH 2020

17

Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

Calcul des dotations

Sources : présentation de la société Finance Active

⑤ CALCUL DES DOTATIONS DES IMPACTS NEUTRALISES EN 2021

évolution d'un indicateur majeur : le Potentiel Fiscal

Calcul du potentiel fiscal	Application des taux moyens nationaux sur les bases fiscales
I - La suppression de la TH sur les résidences principales	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du taux moyen national de taxe foncière • Correction artificielle des bases de taxes foncières de la commune via le coefficient correcteur
II - La réforme d'évaluation des bases de TFB des locaux industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Correction des VL et donc des bases de fiscalité de TFB des locaux industriels
Disposition de la LF 2021	<ul style="list-style-type: none"> • En 2021 : maintien des conditions de calcul sur la base des chiffres 2020 • En 2022 : correction des indicateurs financiers afin d'éviter que cette réforme ne déstabilise la répartition actuelle des dotations

18

Sources : LF 2021



Automatisation du FCTVA

Sources : présentation de la société Finance Active

UNE APPLICATION PROGRESSIVE DE L'ENTREE EN VIGUEUR DE L'AUTOMATISATION DU FCTVA

Calendrier du dispositif

1^{er} janvier 2022: Application du dispositif pour les collectivités en régime de versement N+1

1^{er} janvier 2023: Application du dispositif pour les collectivités en régime de versement N+2

1^{er} janvier 2021: Mise en place du dispositif pour les collectivités qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépenses (N)

Bilan de la 1^{ère} étape permettant de s'assurer de la neutralité budgétaire de la réforme avant sa généralisation

- Identification d'éventuels surcoûts de l'automatisation
- le cas échéant, édicton d'une mesure de correction, par exemple sur l'assiette du FCTVA

La CCALS rentre dans ce nouveau dispositif dès le 1^{er} janvier 2021

Sources : LFI 2021

19



Synthèse loi de finances 2021

Sources : présentation de la société Finance Active

ZOOM SUR VOS BUDGETS 2021 LES POINTS CLÉS A NE PAS MANQUER

Les points clés des budgets 2021 côté Villes

Fiscalité ménages :

- La TH résidence principale disparaît de vos budgets
- La TH résidence secondaire est créée : le taux THRS 2021 = taux TH 2020 si pas de délibération contraire
 - Pour ceux qui ont déjà voté une majoration, celle-ci s'appliquera
- Taux TFB 2021 = taux ville 2020 + taux département 2020
 - Possibilité d'exercer votre levier fiscal dès 2021
- Coefficient de revalorisation 2021 = 0,20%

Compensations fiscales :

- Prévoir 0€ en 74835 : compensation TH
- ⇒ C'est bien tout le « panier fiscal TH » qui est compensé via de coco (compensations fiscales et rôles supplémentaires inclus)
- DCRTP stable

Dotations :

Mêmes évolutions qu'en 2020 à population constante

Les points clés des budgets 2021 côté EPCI

Fiscalité ménages :

- La TH résidence principale disparaît de vos budgets
- La TH résidence secondaire est créée : le taux TH 2020 = taux THRS 2021 si pas de délibération contraire
- Coefficient de revalorisation 2021 = 0,20%
- Une fraction de TVA (art 7382) = THRP 2020 + compensations fiscales TH 2020 + rôles sup 2018 - 2020

Compensations fiscales :

- Prévoir 0€ en 74835 : compensation TH
- DCRTP stable

Fiscalité économique :

- Une baisse de 10Mds€ sans impact sur vos budgets

Dotations :

Mêmes évolutions qu'en 2020 à population constante

20

Sources : LFI 2020 et Finance Active

Fiscalité



LES RESSOURCES de la CCALS	Taux	IB	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
FISCALITE - IMPOTS LOCAUX - CONTRIBUTIONS DIRECTES							
Taxe d'Habitation	8.53%		1 827 171	1 872 938	1 928 585	1 971 642	-
Taxe foncière /non bâti	1.83%	73111	40 809	41 450	42 383	44 031	44 031
Taxe additionnelle /non bâti			51 976	52 996	53 362	53 149	53 149
Taxe foncière (bâti)	0.00%						
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	20.84%		2 610 162	2 693 827	2 693 237	2 807 013	2 750 000
sous-total			4 530 118	4 661 211	4 717 567	4 875 835	2 847 180
Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		73112	1 361 093	1 356 162	1 342 934	1 367 894	1 476 166
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	Coef 1,10	73113	253 011	200 926	209 979	195 866	195 000
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)		73114	121 478	124 684	106 693	110 334	108 000
Rôles complémentaires CFE et TH		7318	239 869	97 817	11 910	34 667	
sous-total			1 975 451	1 779 589	1 671 516	1 708 761	1 779 166
FISCALITE REVERSEE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN FONDS							
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)		73221	302 068	301 744	301 975	301 975	302 000
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		73223	256 065	243 233	266 150	279 018	280 000
AUTRES TAXES (Réforme de la Taxe d'habitation)							
Fraction de TVA		7382					2 144 952
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT							
Dotations d'intercommunalité		74124	141 417	144 807	159 905	176 771	170 000
Dotations de compensation des groupements de communes		74126	998 043	977 202	954 764	937 308	920 000
ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION							
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		748313	160 303	160 103	154 255	151 373	155 000
Allocations compensatrices CET, TH et TF		7483xx	164 137	156 820	182 190	195 036	21 800
TOTAL			8 527 602	8 424 709	8 408 322	8 626 077	8 620 098

L'impact de la réforme des bases locatives des entreprises industrielles est difficile à calculer aujourd'hui, mais elle viendra diminuer le pouvoir des taux sur la CFE

Etude impact vote 1% de taux de taxe foncière sur le bâti + création taxe GEMAPI sollicitée auprès des services fiscaux

Le montant de CVAE pour le BP 2021 provient de l'imprimé 1386 RC. Elle est calculée sur la VA des Ets de l'année 2019. Quel sera l'impact de la crise sur la CVAE les années suivantes ?

Les recettes de TH sur résidences principales et de compensation TH disparaissent et sont remplacées par une fraction de TVA
Recette FPIC 2021 prévue sur la base du droit commun



LES TAUX

Deux simulations d'impact ont été demandées auprès des services fiscaux :

- vote d'un point de fiscalité de foncier bâti
- Instauration de la taxe GEMAPI

Les simulations ne pourront être faites qu'après la notification des bases 2021 et les éléments relatifs à la réforme de la TH (transfert de la TVA)

Proposition de reconduction des taux 2020 en 2021 :

- ➔ Taxe sur le foncier non Bâti = 1,83 %
- ➔ Cotisation foncière des entreprises (CFE) = 20,84 %
- ➔ La Taxe d'habitation devient la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) = 8,53%

23

Données
Financières
Rétrospectives
(en K€)



EXERCICE 2020 – RESULTATS PREVISIONNELS EN K€

Budget général et budgets annexes

	BUDGET GENERAL	DEVPT ECO	ZA	AURORE	ASS COLL	SPANC	TOTAL
FONCTIONNEMENT							
+ Recettes de fonctionnement	13 995	1 007	6 355	6	2 050	68	23 481
- Dépenses de fonctionnement	13 898	838	6 112	6	1 726	73	22 653
Résultat d'exercice	97	169	243	0	324	-5	827
Résultat antérieur	6 287	472	-23	0	1 221	7	7 964
Résultat cumulé de fonctionnement	6 384	641	219	0	1 545	2	8 791
INVESTISSEMENT							0
+ Recettes d'investissement	2 435	2 000	5 905	0	1 934		12 274
- Dépenses d'investissement	2 521	1 892	5 593	6	1 964		11 976
Résultat d'exercice	-85	108	312	-6	-30		298
Résultat antérieur	1 308	-515	-3 971	0	540		-2 638
Résultat cumulé d'investissement	1 223	-408	-3 659	-6	510		-2 340
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE (fonctionnement + investissement)	12	276	554	-6	294	-5	1 125
RESULTAT GLOBAL CUMULE (fonctionnement + investissement)	7 607	233	-3 440	-6	2 055	2	6 451

CALCUL DE LA CAF (capacité d'autofinancement)

Résultat de l'exercice en fonctionnement	97	169	243	0	324	-5	827
+ Dotations aux amortissements	1 069	279	0	0	685	0	2 034
- Reprises de subventions	38	45	0	0	226	0	309
CAF Brute	1 128	404	243	0	783	-5	2 552
- Remboursement capital de la dette	133	307	105	0	320	0	865
CAF Nette	995	96	138	0	463	-5	1 687

25

BUDGET GENERAL

Evolution de la CAF depuis 2017

Capacité de désendettement

Budget général	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution CA2020 /CA2017 hors op. ordre
+ Recettes de fonctionnement	14 224	13 459	14 356	13 995	-1,75%
70 Produits des services, du domaine et ventes	3 000	2 989	3 207	2 931	-2,31%
73 Impôts et taxes	7 168	7 100	7 119	7 266	1,38%
74 Dotations, subventions et participations	3 559	3 103	3 693	3 587	0,78%
75 Autres produits de gestion courante	100	95	79	62	-38,02%
77 Produits exceptionnels	33	111	152	56	69,75%
013 Atténuation de charges	346	42	66	55	-84,12%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	19	17	40	38	
- Dépenses de fonctionnement	13 098	12 927	13 916	13 898	3,74%
011 Charges à caractère général	2 271	2 259	1 600	1 539	-32,22%
012 Charges de personnel	3 686	4 175	5 479	5 447	47,78%
65 Autres charges de gestion courante	1 450	1 026	1 170	1 119	-22,84%
66 Charges financières	60	52	45	39	-35,19%
67 Charges exceptionnelles	602	684	609	572	-5,01%
014 Atténuation de produits	4 297	3 986	4 037	4 113	-4,29%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	731	746	976	1 069	
Résultat d'exercice	1 127	531	440	97	
+ Dotations aux amortissements	731	746	976	1 069	
- Reprises de subventions	19	17	40	38	
CAF Brute	1 839	1 261	1 376	1 128	
- Remboursement capital de la dette	196	161	154	133	
CAF Nette	1 643	1 099	1 222	995	
Capital des emprunts restant dû au 31/12	1 199	1 107	937	786	
Capacité de désendettement (en mois)	8	11	8	8	

La CAF a diminué d'environ 40% depuis 2017

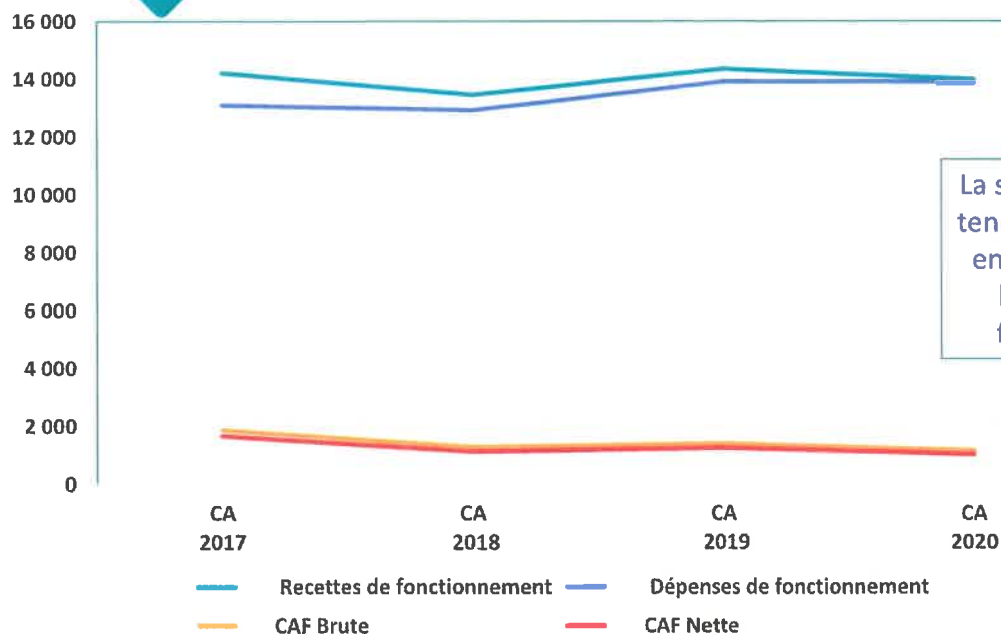
La capacité de désendettement reste malgré tout stable à environ 8 mois car aucun nouvel emprunt n'a été réalisé sur ce budget depuis 2017

26

BUDGET GENERAL

Evolution de 2017 à 2020 :

De la section de fonctionnement et de la CAF



La situation à fin 2020 tend vers l'effet ciseau entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

27

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Evolution de la CAF depuis 2017

Capacité de désendettement

Pour mémoire : Reprise de la compétence assainissement sur tout le territoire de la CCALS au 1^{er} janvier 2018

Budget assainissement collectif	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de fonctionnement	462	2 127	1 693	2 050
70 Produits des services, du domaine et ventes	392	651	457	380
75 Autres produits de gestion courante	0	691	1 009	1 426
76 Produits financiers			3	15
77 Produits exceptionnels	2	494	0	2
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	68	290	224	226
Dépenses de fonctionnement	305	1 499	1 515	1 726
011 Charges à caractère général	55	388	470	300
012 Charges de personnel	46	203	199	157
65 Autres charges de gestion courante	0	4	5	0
66 Charges financières	39	137	109	97
67 Charges exceptionnelles	0	28	6	467
014 Atténuation de produits	0	60	29	18
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	165	679	697	685
Résultat d'exercice	157	627	179	324
Dotations aux amortissements	165	679	697	685
Reprises de subventions et cessions	68	290	224	226
CAF Brute	254	1 017	651	783
Remboursement capital de la dette	42	364	316	320
CAF Nette	212	652	335	463
Capital des emprunts restant dû au 31/12	1 317	3 879	3 573	4 364
Capacité de désendettement (en année)	5	4	5	6

Compétence confiée par concession à SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2020 sur Seiches sur le Loir, Jarzé, Durtal et Morannes (puis Tiercé au 1^{er} janvier 2022)

L'évolution de la section de fonctionnement depuis 2017 n'est donc pas à périmètre constant

La capacité de désendettement reste stable malgré un emprunt de 1,1 M€ réalisé en 2020 pour la construction de la STEP des Rairies

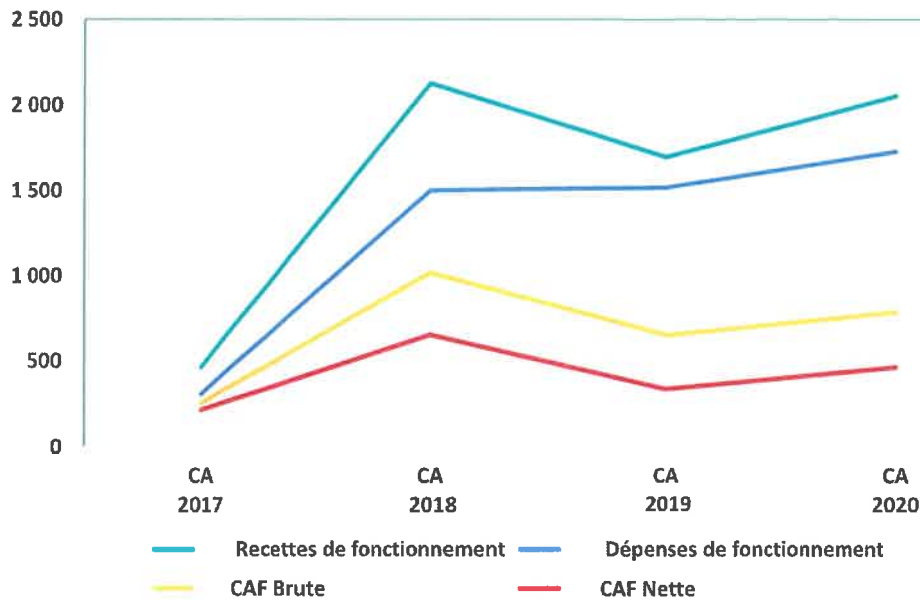
28

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Evolution de 2017 à 2020 :

De la section de fonctionnement et de la CAF

Depuis le 1er janvier 2021, la SAUR est l'unique délégataire eau potable sur tout le territoire de la CCALS



Pour rappel, ce budget doit s'autofinancer grâce notamment aux tarifs de redevances assainissement

La section de fonctionnement doit ainsi générer suffisamment de CAF pour permettre de nouveaux investissements

29

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Evolution des résultats depuis 2017

Budget assainissement non collectif	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
+ Recettes de fonctionnement	31	56	83	68
70 Produits des services, du domaine et ventes	24	53	77	68
74 Dotations, subventions et participations	8	3	5	0
77 Produits exceptionnels	0	0	1	0
- Dépenses de fonctionnement	28	84	81	73
011 Charges à caractère général	9	41	37	32
012 Charges de personnel	19	42	43	42
67 Charges exceptionnelles	0	0	1	0
= Résultat d'exercice	3	-28	2	-5
+ Resultat antérieur	30	33	5	7
= Résultat cumulé de fonctionnement	33	5	7	2

Le budget SPANC est un budget uniquement de fonctionnement qui doit s'autofinancer grâce aux tarifs de prestations votés par le Conseil communautaire



Le résultat cumulé de fonctionnement est tout juste positif à fin 2020 (1 869,11 €)

Il convient donc d'être vigilant pour permettre un équilibre pérenne de ce budget sur les prochains exercices

30

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Evolution de la CAF depuis 2017

Capacité de désendettement

Budget développement économique	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution CA2020 /CA2017 hors op. ordre
Recettes de fonctionnement	1 380	902	1 537	1 007	-14,59%
70 Produits des services, du domaine et ventes	37	21	51	45	22,87%
74 Dotations, subventions et participations	0	0	14	0	
75 Autres produits de gestion courante	287	259	306	401	39,79%
77 Produits exceptionnels	803	572	558	516	-35,74%
78 Provisions			24		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	253	49	584	45	
Dépenses de fonctionnement	938	629	1 232	838	47,57%
011 Charges à caractère général	158	175	177	205	30,04%
65 Autres charges de gestion courante	50	28	44	18	-63,40%
66 Charges financières	107	116	141	109	1,49%
67 Charges exceptionnelles	0	0	0	86	
68 Provisions	0	24	0	15	
014 Atténuation de produits	63	70	108	125	98,34%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	560	214	762	279	
Résultat d'exercice	441	273	305	169	-61,74%
Dotations aux amortissements	499	214	762	279	-43,95%
Reprises de subventions et cessions	447	61	627	45	-90,01%
CAF Brute	493	427	440	404	-18,07%
Remboursement capital de la dette	249	246	267	307	23,20%
CAF Nette	243	181	173	96	-60,37%
Capital des emprunts restant dû au 31/12	2 420	3 836	3 585	4 604	
Capacité de désendettement (en année)	5	9	8	11	

Le résultat 2020 a été impacté notamment par le versement à la Région du fonds résilience pour 55,38 K€, l'exonération de loyers pour 12 K€, et l'abondement de 30K€ à Initiative Anjou

L'augmentation du capital restant dû provient de 2 emprunts encaissés sur 2020 (500 et 809 K€)

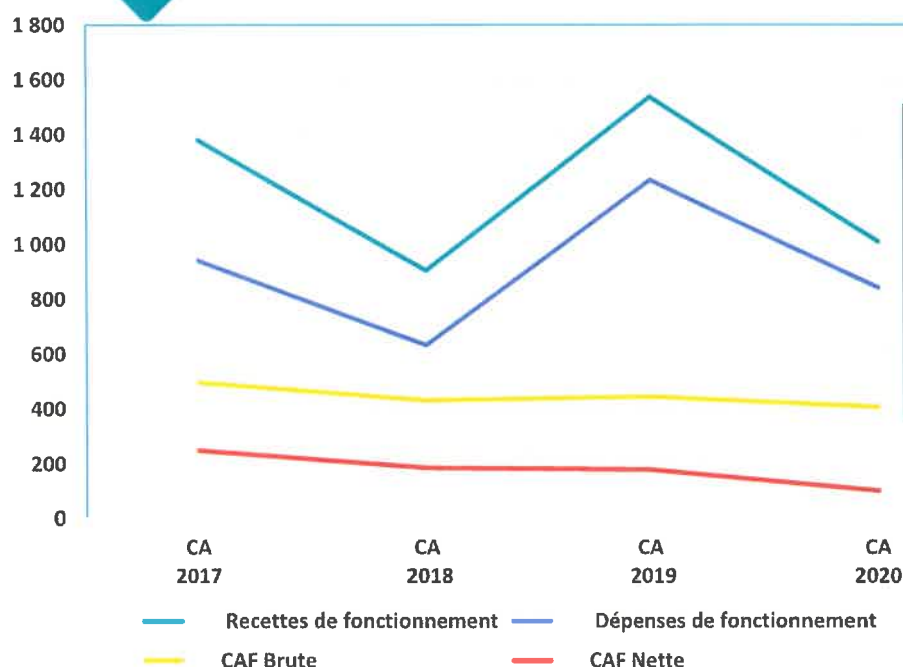
La capacité de désendettement 2020 augmente donc de 8 à 11 années

31

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Evolution de 2017 à 2020 :

De la section de fonctionnement et de la CAF



La CAF nette 2020 se dégrade sous l'effet conjugué d'une diminution du résultat d'exercice et d'une augmentation du remboursement du capital des emprunts

32



BUDGET ZONES ARTISANALES

Comptabilité de stocks

Ce budget annexe comptabilise l'activité d'achat/aménagement puis de vente de terrains dans les différentes zones artisanales de la CCALS



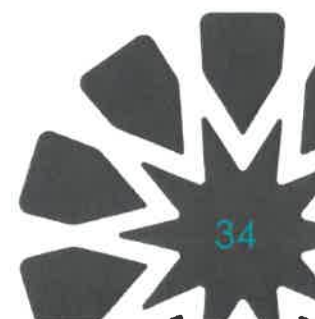
A la fin de l'aménagement d'une zone, le budget principal est impacté en cas d'excédent comme en cas de déficit

La valeur des stocks de terrains aménagés restant à vendre s'élève à 4,58 M€ au 31 décembre 2020 pour près de 40 ha

ZONES ARTISANALES	VALEURS DES STOCKS DE TERRAINS EN K€ AU 31 DECEMBRE 2020
ZA Suzerolle SEICHES	2 341
ZA La Robinière LEZIGNE	84
ZA Marcé MARCE	36
ZA Bourg Joli CORZE	-44
ZA Cormier JARZE	158
ZA des 5 Chemins CORNILLE LES CAVES	23
ZA Les Ormeaux 2 Durtal	395
ZA Anjou Actiparc Durtal	1 090
ZA Le Grand Clos Daumeray	20
ZA La Petite Morinière Morannes	279
ZA Pont Ramé Durtal	194
ZA TIERCE LANDES VI	2
TOTAL	4 580

33

**Données
Financières
Prospectives
(en K€)**



34

Budget général

	CA2019	BP2020	CA2020	BP2021 PROPOSÉ	EVOLUTION BP2021 /BP2020 en %
+ Recettes de fonctionnement	14 356	13 856	13 995	14 487	4,55%
013 - Atténuations de charges	66	38	55	46	22,67%
70 - Produits des services, du domaine	3 207	3 152	2 931	3 307	4,92%
73 - Impôts et taxes	7 119	7 115	7 266	7 447	4,66%
74 - Dotations, subventions et participations	3 693	3 389	3 587	3 294	-2,81%
75 - Autres produits de gestion courante	79	70	62	290	314,74%
77 - Produits exceptionnels	152	70	56	23	-67,00%
042 - Opérations d'ordre entre sections	40	23	38	80	255,07%
- Dépenses de fonctionnement	13 916	14 459	13 898	14 892	3,00%
011 - Charges à caractère général	1 600	1 888	1 539	1 969	4,29%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 479	5 598	5 447	5 912	5,62%
014 - Atténuations de produits	4 037	4 076	4 113	4 100	0,58%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0	100		100	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 170	1 212	1 119	1 192	-1,71%
66 - Charges financières	45	39	39	40	2,14%
67 - Charges exceptionnelles	609	526	572	530	0,74%
042 - Opérations d'ordre entre sections	976	1 020	1 069	1 050	2,94%
Resultat d'exercice	440	-603	97	-405	
+ Dotations aux amortissements	976	1 020	1 069	1 050	
+ Reprises de subventions	40	23	38	80	
CAF Brute	1 376	394	1 128	565	
- Remboursement capital de la dette	154	135	133	134	
CAF Nette	1 222	260	995	431	

Un résultat d'exercice prévisionnel 2021 négatif qui tient compte d'une recette exceptionnelle du budget zones artisanales de 219 K€ (chapitre 75 - reversement excédent)

Une augmentation en 2021 des dépenses de 3% et des recettes qui évolue de 4,55% à 3% en ôtant la recette exceptionnelle

La situation financière prévisionnelle 2021 de la section de fonctionnement est quasi identique à celle du BP 2020

Grâce à l'excédent des exercices antérieurs de 6,3 M€, il sera possible d'équilibrer la section

35

	CA2019	CA2020	BP2021 PROPOSÉ	BP 2022 ESTIMÉ	EVOLUTION BP2022 /BP2021 en %
+ Recettes de fonctionnement	14 356	13 995	14 487	14 333	-1%
013 - Atténuations de charges	66	55	46	46	0%
70 - Produits des services, du domaine	3 207	2 931	3 307	3 307	0%
73 - Impôts et taxes	7 119	7 266	7 447	7 522	1%
74 - Dotations, subventions et participations	3 693	3 587	3 294	3 294	0%
75 - Autres produits de gestion courante	79	62	290	62	-79%
77 - Produits exceptionnels	152	56	23	23	0%
042 - Opérations d'ordre entre sections	40	38	80	80	0%
- Dépenses de fonctionnement	13 916	13 898	14 892	15 109	1%
011 - Charges à caractère général	1 600	1 539	1 969	2 008	2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 479	5 447	5 912	6 090	3%
014 - Atténuations de produits	4 037	4 113	4 100	4 100	0%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0		100	100	0%
65 - Autres charges de gestion courante	1 170	1 119	1 192	1 192	0%
66 - Charges financières	45	39	40	40	0%
67 - Charges exceptionnelles	609	572	530	530	0%
042 - Opérations d'ordre entre sections	976	1 069	1 050	1 050	0%
Resultat d'exercice	440	97	-405	-776	
+ Dotations aux amortissements	976	1 069	1 050	1 050	
+ Reprises de subventions	40	38	80	80	
CAF Brute	1 376	1 128	565	194	0
- Remboursement capital de la dette	154	133	134	131	
CAF Nette	1 222	995	431	64	0

Budget général

Tendances BP 2022

Impacts à venir en 2022 sur la section de fonctionnement :

- Plan de mobilité simplifié : estimation d'une dépense annuelle de 50 K€ (subvention attendue)
- recrutement d'un chargé de mission environnement ? (subvention possible)
- Frais liés aux déménagements des 23 agents de Seiches et Durtal à Tiercé

Dans le cadre du projet territoire, l'étude financière et fiscale du bloc communal devra permettre l'amélioration de la CAF

36

Budget général

Investissement par opération en K€	DEPENSES BP 2021 PROPOSITIONS	RECETTES (subventions) BP 2021 PROPOSITIONS
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 789	623
AMENAGEMENT ESPACE	1 213	345
CHEMINEMENTS PEM	410	238
TOURISME	166	40
PATRIMOINE BATI	553	181
BATIMENTS	56	
MAISON SERVICES PUBLICS	39	
TRAVAUX STRUCTURES PETITE ENFANCE	400	164
MEDIATHEQUE DURTAL	48	17
PISCINE DURTAL	10	
LOGISTIQUE	438	7
MATERIEL TRANSPORT	15	
MATERIEL ENFANCE/JEUNESSE	28	
MATERIEL PETITE ENFANCE	7	
MATERIEL ET OUTILLAGE	31	
COMMUNICATION SUR TERRITOIRE	82	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	274	7

Les principaux investissements proposés en 2021 hors opérations financières :

- Aménagement terrains d'accueil pour les gens du voyage : 810 k€
- Pistes cyclables entre Tiercé et Cheffes : 410 k€
- Extension de la micro-crèche à Lézigné (110 k€)

Le PROJET DE TERRITOIRE devra être finalisé en 2021 et permettra d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement sur le mandat

37

Budget assainissement collectif	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021 (projet)	Evolution BP2021 /BP2020 en %
Recettes de fonctionnement	1 693	1 270	2 050	1 653	30%
70 Produits des services, du domaine et ventes	457	284	380	220	-23%
74 Dotations, subventions et participations	0		0	113	
75 Autres produits de gestion courante	1 009	740	1 426	1 080	46%
76 Produits financiers	3		15		
77 Produits exceptionnels	0		2		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	224	245	226	240	-2%
Dépenses de fonctionnement	1 515	1 393	1 726	1 638	18%
011 Charges à caractère général	470	325	300	597	84%
012 Charges de personnel	199	183	157	175	-4%
65 Autres charges de gestion courante	5	5	0	2	-60%
66 Charges financières	109	112	97	100	-11%
67 Charges exceptionnelles	6	5	467	5	0%
014 Atténuation de produits	29	18	18	20	11%
022 Dépenses imprévues		45		40	-11%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	697	700	685	700	0%
Résultat d'exercice	179	-124	324	15	
Dotations aux amortissements	697	700	685	700	
Reprises de subventions et cessions	224	245	226	240	
CAF Brute	651	331	783	475	
Remboursement capital de la dette	316	355	320	355	
CAF Nette	335	-24	463	120	

Budget Assainissement collectif

Une augmentation des dépenses de fonctionnement (+18%) dont +150 K€ pour le traitement des boues dans le cadre du COVID

Une estimation prudente des recettes notamment des reversements des délégataires

38

Budget Assainissement collectif

Les principaux projets 2021

- **SEICHES SUR LE LOIR**
 - Station épuration de Seiches 500 000 €
 - Réhabilitation réseaux sur Seiches 1 900 000 €
- **MORANNES**
 - Réseaux 400 000 €
 - Chemin de la Pelouse 49 200 €
 - Rue de la Saulaie 212 400 €
 - Rues du Pont et ruelle St Nicolas 192 000 €
- **HUILLÉ**
 - Réhabilitation réseaux 80 000 €
- **JARZÉ VILLAGES**
 - Réhabilitation réseaux 288 000 €
 - Extension réseaux 180 800 €
- **TIERCÉ**
 - Réhabilitation réseaux 157 500 €
- **SERMAISE**
 - Rues de la mairie/de la Paix et du Lavoir 1 62 600 €
 - Rues de la Joussinière/Joseph Landelle 87 600 €
 - Rues Baptiste lasne/des Epinettes 86 400 €

39

Budget annexe Assainissement non collectif

Budget assainissement non collectif	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021 (projet)
+ Recettes de fonctionnement	83	73	68	72
70 Produits des services, du domaine et ventes	77	73	68	67
74 Dotations, subventions et participations	5		0	5
77 Produits exceptionnels	1		0	
- Dépenses de fonctionnement	81	80	73	73
011 Charges à caractère général	37	35	32	28
012 Charges de personnel	43	42	42	44
65 Autres charges de gestion courante	0	1	0	0
67 Charges exceptionnelles	1	1	0	1
022 Dépenses imprévues		1		1
Resultat d'exercice	2	-7	-5	-2
+ Resultat antérieur	5	7	7	2
Resultat cumulé de fonctionnement	7	0	2	0

Un budget 2021
prévisionnel de
fonctionnement de
nouveau tout juste à
l'équilibre

40

Budget développement économique	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021 (projet)	Evolution de BP2021 / BP 2020
+ Recettes de fonctionnement	1 537	1 010	1 007	999	-1%
70 Produits des services, du domaine et ventes	51	49	45	45	-8%
73 Impôts et taxes	0	0	0	5	
74 Dotations, subventions et participations	14	27	0	22	-19%
75 Autres produits de gestion courante	306	379	401	356	-6%
76 Produits financiers	0	0	0	0	0%
77 Produits exceptionnels	558	515	516	502	-3%
78 Provisions	24	0		0	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	584	41	45	70	72%
- Dépenses de fonctionnement	1 232	816	838	1 348	65%
011 Charges à caractère général	177	259	205	497	91%
012 Charges de personnel	0	0	0	130	
65 Autres charges de gestion courante	44	26	18	56	115%
66 Charges financières	141	112	109	105	-6%
67 Charges exceptionnelles	0	1	86	20	1900%
68 Provisions	0	20	15	20	0%
014 Atténuation de produits	108	128	125	120	-6%
022 Dépenses imprévues		20		20	0%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	762	250	279	380	52%
= Résultat d'exercice	305	194	169	-349	-280%
+ Dotations aux amortissements	762	250	279	380	52%
+ Reprises de subventions et cessions	627	41	45	70	72%
= CAF Brute	440	403	404	-39	-110%
+ Remboursement capital de la dette	267	309	307	350	13%
= CAF Nette	173	95	96	-389	-510%

Budget annexe développement économique

Une section de fonctionnement 2021 prévisionnelle :

+ 65 % de dépenses

- + 135 K€ pour l'entretien des voiries et réseaux des zones
- + 130 K€ refacturation frais de personnel
- + 75 K€ de reports de l'année 2020 pour circuits courts et travaux espace coworking
- + 30 K€ subventions à SOLIPASS et ESCALE
- + 100 K€ dotations aux amortissements (suite intégration des bâtiments non amortis jusqu'à maintenant)

Le déficit 2021 sera comblé cette année par l'excédent de 41 fonctionnements 2020 de 640 K€

- Construction trois ateliers relais dont deux à Seiches et un à Etriché

- Proposition de nouveaux projets : construction de 4 ateliers dont deux à Seiches et deux à Tiercé ou Durtal

Le service économie prévoit la réalisation en 2021 d'un schéma territorial de zones d'activités et d'immobilier d'entreprise

Il permettra d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement sur le mandat (à compter de 2022) et également de demander des subventions dans le cadre du CRTE (contrat de relance et de transition écologique)

Budget annexe développement économique

Les projets en investissement

Budgets annexes

Zones artisanales Et Aurore

Les principaux Projets envisagés

ZA des 5 chemins à Cornillé les caves : 373 K€
Prix de vente au m² ➤ 35 € HT *

ZA du grand Clos à Daumeray : 398 K€
Prix de vente au m² ➤ entre 15 € et 19 € HT *
si achat ou non terrains

ZA de la Suzerolle Sud à Seiches sur le Loir : 402 K€
En attente étude avant projet réalisé par ALTER CITES pour pouvoir
ensuite déterminer le coût au m²

ZAC de l'Aurore à Seiches sur le Loir : 1 074 K€
dont 640 K€ de frais d'acquisition

* pour que l'opération s'équilibre sans subvention du budget général

43

Structuration de la dette au 31/12/2020 Tous budgets

Deux nouveaux emprunts ont été réalisés
en 2020 :

- Un emprunt de 1,1 M€ sur le budget assainissement auprès du Crédit Agricole (taux fixe de 0,93% sur 25 ans) : construction de la STEP des Rairies
- Un emprunt de 809 k€ sur le budget développement économique auprès de la banque postale (taux fixe de 0,61% sur 15 ans) : achat d'un bâtiment industriel à Durtal

44

Type	Encours en K€ au 31/12/2020	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	9 787	92,45%	2,62%
Variable couvert	65	0,62%	1,33%
Variable	355	3,35%	1,36%
Livret A	223	2,11%	1,45%
Barrière	156	1,47%	4,29%
Ensemble des risques	10 586	100,00%	2,57%

Répartition de l'encours en K€ au 31/12/2020 par budget

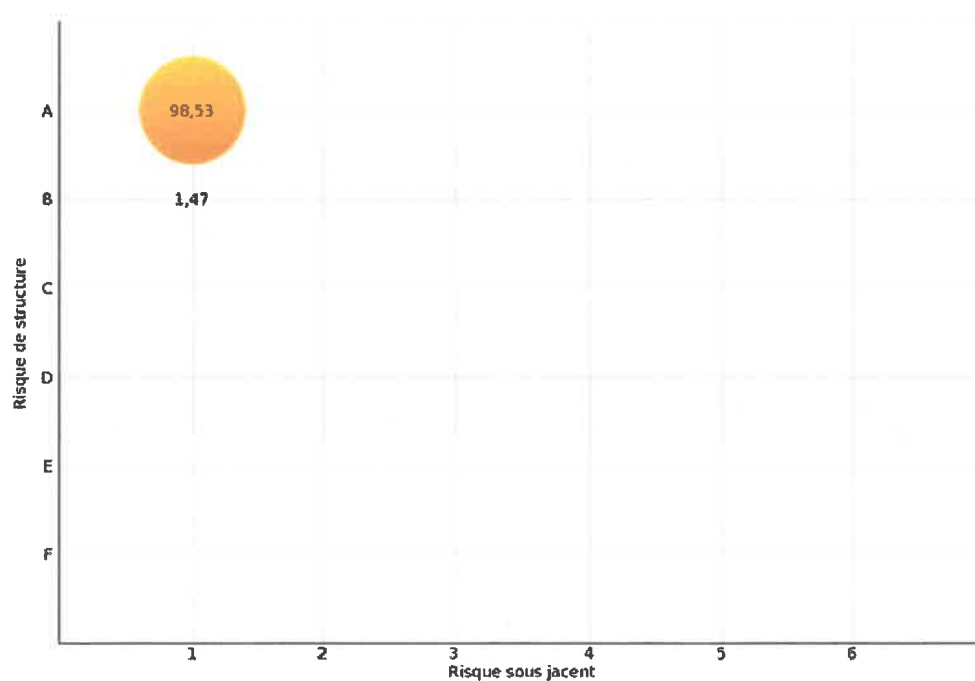
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 604
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4 364
ZONES ARTISANALES	832
PRINCIPAL	786

Dette par type de risque (avec dérivés) Encours par budget

45

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



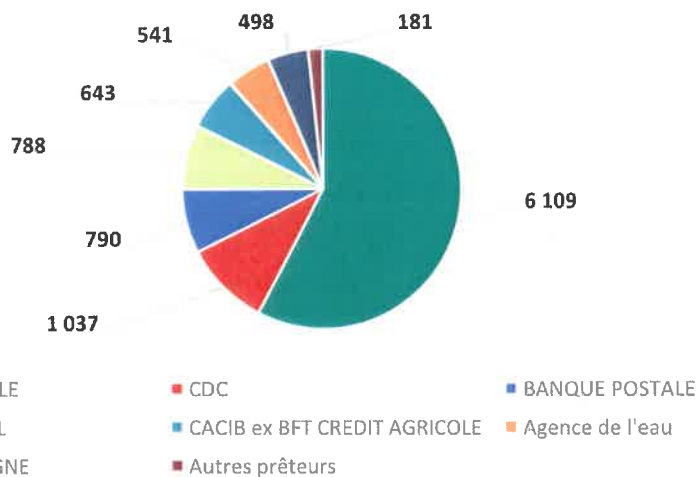
Risque élevé

© Finance Active

Dette selon la charte de bonne conduite

46

Prêteur	CRD EN K€ au 31/12/2020	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	6 109	57,70%
CDC	1 037	9,79%
BANQUE POSTALE	790	7,46%
CREDIT MUTUEL	788	7,45%
CACIB	643	6,07%
Agence de l'eau	541	5,11%
CAISSE D'EPARGNE	498	4,71%
Autres prêteurs	181	1,71%
Ensemble des prêteurs	10 586	100,00%



Dette par prêteur

47

	2020	2021	2022	2023	2024	2029
Encours moyen	9 698	10 057	9 114	8 227	7 348	3 545
Capital payé sur la période	854	948	936	880	877	536
Intérêts payés sur la période	278	262	235	207	181	72
Taux moyen sur la période	2,77%	2,51%	2,46%	2,41%	2,35%	1,95%

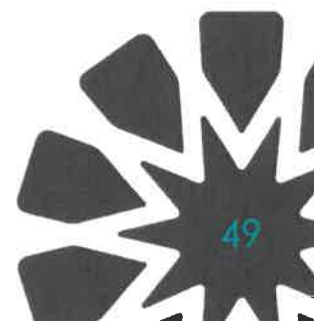
État généré au 31/12/2020



Dette par année en K€

48

RESSOURCES HUMAINES

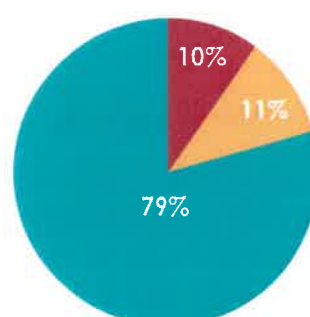


LES EFFECTIFS au 01/01/2021 182 agents

	Au 01/01/2021	Objectifs 2021
Postes permanents	140	Stabilisation des effectifs
Dont fonctionnaires	102	
Dont non titulaires	38	
Postes non permanents	42	

Sont inclus les 3 agents en disponibilité et les 5 agents stagiaires au 1^{er} janvier 2021

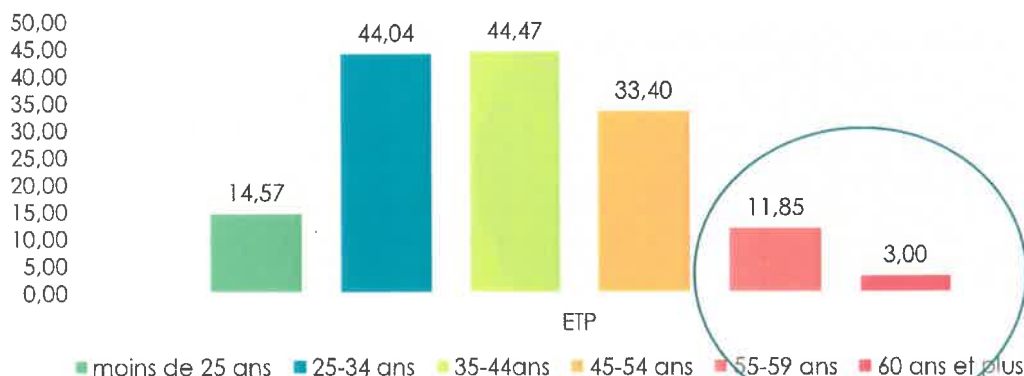
- 4 départs en retraite en 2020
- Aucun départ en retraite programmé sur 2021
- 3 départs en retraite possibles en 2022



■ Catégorie A
 ■ Catégorie B
 ■ Catégorie C



La pyramide des âges en ETP



La pyramide des âges fait apparaître **14,85 ETP** de 55 ans et plus correspondant à **17 agents**. Les enjeux immédiats de départs à la retraite portent sur 3 ETP ayant plus de 60 ans au sein des services à la population et techniques.

51

La moyenne d'âge est de 39 ans.



Le temps de travail

	Durée légale	2020
Nombre de jours travaillés (365 jours/an – 104 jours de repos hebdomadaires/an – 25 jours de congés annuels – 8 jours fériés en moyenne/an)	228 jours	225 jours (9 jours fériés + 2 jours de fractionnement)
Nombre d'heures par jour	7 h	7 h
Nombre d'heures par an	1596 h arrondies à 1600 h	1 575
Journée de solidarité	7h	7h
Durée annuelle de travail effectif	1 607 h	1 582 h

Les jours de fractionnement s'appliquent dans la fonction publique. Les agents bénéficient : d'un jour de congé supplémentaire s'ils prennent de 5 à 7 jours de congé entre le 1er novembre et le 30 avril, de deux jours de congé supplémentaires s'ils prennent au moins huit jours de congé durant la même période.

52



L'absentéisme

Absences	TAUX 2020
Maladie ordinaire	16%
Congé de longue durée	4%
Congé pour grave maladie	13%
Accident du travail	1%
Maternité	11%
Autorisations spéciales liées COVID 19	48%
Maladie COVID 19	7%

Le nombre de jours d'absence sur l'année 2020 est de **5 479 jours** et correspond à **148 personnes**

En 2019, le nombre de jours d'absence était de 4 214 jours

53



Les orientations 2021 sur la politique RH

Poursuivre la mise en œuvre de la politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines engagée depuis la fusion, en fonction du projet de territoire

Agir en faveur des agents territoriaux via :

- la reconnaissance des mérites au travers des avancements de grade et de promotions internes
- une politique sociale favorable : Régime indemnitaire (RIFSEEP), avantages liés au CNAS, protection statutaire (prévoyance)
- la poursuite d'une politique d'accompagnement en faveur des travailleurs en situation de handicap
- le déploiement du télétravail et de la dématérialisation des procédures (e-congés, signature électronique)

54



Les orientations financières RH pour 2021

Les principales évolutions pour 2021 qui seront détaillées lors de la présentation du BP 2021

- Les dépenses incompressibles, obligatoires (refontes des grilles, prime de précarité, augmentation du SMIC...)
- Les recrutements programmés (détail lors du vote du BP 2021)
- Harmonisation progressive du régime indemnitaire des agents en CDI
- Une enveloppe budgétaire pour les remplacements éventuels

55



Nouveauté 2021

Conformément à l'article L5211-12-1 du code général des collectivités territoriales (loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 – art.92), le montant des indemnités 2020 des élus communautaires a été transmis pour information en annexe de ce rapport

56



RECAPITULATIF DES ECONOMIES ETUDIEES LORS DU SEMINAIRE FINANCIER DE DECEMBRE 2019 - en €

Propositions	Date d'effet	
Modification règlement ACL (annulations)	13 500 (2020)	
Fermeture ACL	140 000 (projet de territoire)	
Harmoniser horaires périscolaires	5 000 (2020)	
Supression Remboursement frais locaux	54 000 (2021)	
Reversement FPIC à CCALS	409 000 (projet de territoire)	
Contribution des communes /bâti CCALS	(à préciser)	
Actualisation transfert de charges PLUi	12 000 (2021)	
Réduire actions culturelles	30 000 (2020 et 2021)	
Taxe GEMAPI	50 000 (à préciser)	
Règlements des Fonds de concours	(projet de territoire)	
Autres propositions	?	
TOTAL :	713 500 €	57

PREAMBULE

Droit de vote, droit de travailler sans l'autorisation de son mari, droit de disposer librement de son salaire ou droit de maîtriser son corps... autant d'avancées conquises par les françaises au fil du 20^e siècle.

En France, l'enjeu du 21^e siècle est désormais la parité, visant à combattre les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes, que ce soit sur le champ politique, ou dans les sphères professionnelles et sociales.

Plus de 15 ans après l'engagement fondateur en faveur de la parité, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 apporte un second souffle, en abordant le sujet dans toutes ses dimensions.

Elle étend le principe de parité à tous les champs de responsabilité, que ce soit au niveau des ordres professionnels, des autorités administratives indépendantes, des chambres consulaires ou encore des instances dirigeantes des fédérations sportives.

Cette loi permet également de mieux lutter contre les violences faites aux femmes et de renforcer la place des pères dans l'éducation des enfants.

SOMMAIRE

PARTIE 1	
LE CADRE JURIDIQUE	3
PARTIE 2	
LES PRINCIPAUX INDICATEURS DES RESSOURCES HUMAINES	4
A. La part des femmes et des hommes par filières	4
B. La part des titulaires, non titulaires, occasionnels et remplacements dans les effectifs	6
C. La répartition par filières	7
D. La répartition par catégorie hiérarchique	8
E. La répartition par temps de travail	8
F. La pyramide des âges	10
G. La parité des agents communautaires	10
PARTIE 3	
COMPARAISON DE NOTRE SITUATION EN FONCTION DU TERRITOIRE	12
A. La population par sexe et par tranche d'âge sur le territoire	12
B. Le taux d'activité des femmes et hommes sur le territoire	13
C. Le taux de chômage des femmes et hommes sur le territoire	13
PARTIE 4	
LA POLITIQUE PUBLIQUE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES	14



RAPPORT 2020

égalité femmes-hommes

LE CADRE JURIDIQUE

La loi du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, a introduit l'enjeu de l'égalité des hommes et des femmes dans la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales.

En effet, son article 51 stipule que le bilan social présenté annuellement devant les comités techniques doit intégrer un rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, comportant notamment des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

Plus récemment, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit à certaines collectivités territoriales, dont les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, de présenter, préalablement au débat sur les orientations budgétaires, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elles mènent sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le décret du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu de ce rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit.

Le rapport doit faire état de la politique de ressources humaines de la communauté de communes en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment concernant les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DES RESSOURCES HUMAINES

Les services de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe sont structurés en 5 pôles depuis le 1^{er} juillet 2018.

4 pôles gèrent des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives regroupées par grands domaines de politiques publiques.

1 pôle concentre l'ensemble des supports, par définition transversaux (ressources humaines, commande publique, Finances, politiques contractuelles).

Au 31 décembre 2020, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

- 140 agents sur emplois permanents (138 agents au 31/12/2019) dont 102 titulaires et 38 non titulaires,
- 42 agents contractuels pour des besoins occasionnels, remplacements, accroissements temporaires d'activité (54 agents au 31/12/2020).

Total des effectifs : 182 agents (192 agents au 31/12/2019).

La différence entre 2019 et 2020 est liée à la Pandémie COVID-19. Les services enfance jeunesse ont recruté moins de saisonniers en 2020.

A. LA PART DES FEMMES ET DES HOMMES PAR FILIERES

LES TITULAIRES

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	25	2	27
Filière technique	7	11	18
Filière animation	38	4	42
Filière culturelle	3	1	4
Filière médico-sociale	10	1	11
Total	83	19	102

102
TITULAIRES



LES NON-TITULAIRES EMPLOIS PERMANENTS

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	4	3	7
Filière technique	2	1	3
Filière animation		1	1
Filière culturelle	27		27
Filière médico-sociale	33	5	38
Total			

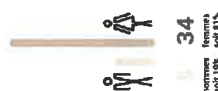
38
NON-TITULAIRES



NON-TITULAIRES EMPLOIS OCCASIONNELS, REMPLACEMENT, ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	3	1	4
Filière technique	3		3
Filière animation	22	7	29
Filière culturelle	6		6
Filière médico-sociale	34	8	42
Total			

42
NON-TITULAIRES



TITULAIRES ET NON-TITULAIRES EMPLOIS PERMANENTS, EMPLOIS OCCASIONNELS

	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
Filière administrative	32	6	38	84 %	16 %
Filière technique	10	11	21	48 %	52 %
Filière animation	62	12	74	84 %	16 %
Filière culturelle	3	2	5	60 %	40 %
Filière médico-sociale	43	1	44	98 %	2 %
Total	150	32	182	82 %	18 %

Les effectifs de la CCALS sont en majorité féminins 82 % (le pourcentage de femmes en 2019 était de 87 %). Dans la fonction publique territoriale, le taux de féminisation en moyenne, pour les EPC, dont les effectifs sont entre 50 et 499 agents, est de 61 %.

Les emplois occasionnels sont très présents dans la collectivité, et souvent, occupés par des femmes. La filière animation est principalement concernée. En effet, les centres de loisirs sont dépendants de la variabilité des inscriptions. Il faut donc une certaine flexibilité dans les recrutements, d'où le recours récurrent aux CDD.

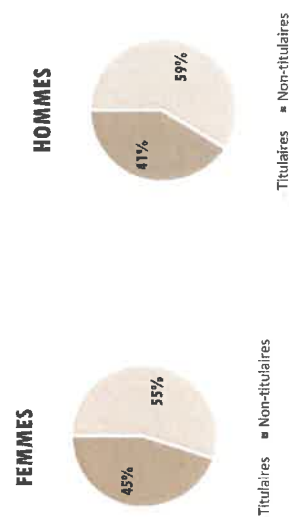
B. LA PART DES TITULAIRES, NON TITULAIRES, OCCASIONNELS ET REMPLACEMENTS DANS LES EFFECTIFS

L'effectif total de la collectivité au 31/12/2020 est de 182 agents.

	Nombre d'agent	% femmes	% hommes
Titulaires	102	81 %	19 %
Non-titulaires, occasionnels, remplacements	80	84 %	16 %

Sur l'ensemble des titulaires (102 agents), la population féminine représente 81 % (identique à 2019). Sur l'ensemble des non-titulaires (80 agents), la population féminine représente également 84 % (93% en 2018).

	Femmes	Hommes
Titulaires	45 %	41 %
Non-titulaires, occasionnels	55 %	59 %



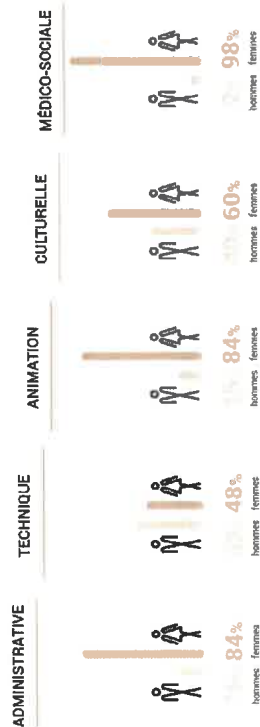
Sur l'ensemble de la population féminine (150 agents), la part titulaires représente 55 % et non-titulaires 45 %.
 Sur l'ensemble de la population masculine (32 agents), la part titulaires représente également 59 % et non-titulaires 41 %.

On peut constater que la population masculine est nettement en minorité dans la collectivité.

Au niveau national, dans la FPT :

Les titulaires représentent : 59 % de femmes et 41 % d'hommes
 Les non-titulaires représentent : 67 % de femmes et 33 % d'hommes

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018



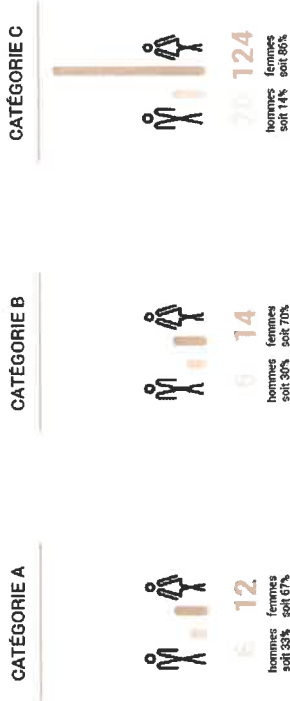
C. LA REPARTITION PAR FILIERES

Si on observe attentivement la répartition par filière, on peut noter des disparités qui illustrent les stéréotypes professionnels encore bien présents dans notre société. Notamment, dans la filière technique où les femmes sont présentes mais pas autant que dans les filières administrative, culturelle, médico-sociale, animation, filières dites « féminines » où les hommes sont peu présents.

Au niveau national, dans la FPT :

La filière administrative représente : 82 % de femmes et 18 % d'hommes
 La filière technique représente : 41 % de femmes et 59 % d'hommes
 La filière animation représente : 72 % de femmes et 28 % d'hommes
 La filière culturelle représente : 63 % de femmes et 37 % d'hommes
 La filière sociale représente : 95 % de femmes et 5 % d'hommes

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018



La répartition des effectifs par catégorie hiérarchique illustre un déséquilibre pour les postes de catégories A, B et C. Les hommes ne représentent que 33 % des effectifs pour la strate des A, (en 2019 = 32%), 30 % (en 2019 = 24%) pour la strate des B et 14 % pour la strate des C (en 2019 = 10%).

Au niveau national, dans la FPT :

La catégorie A représente : 62 % de femmes et 38 % d'hommes
 La catégorie B représente : 63 % de femmes et 37 % d'hommes
 La catégorie C représente : 61 % de femmes et 39 % d'hommes

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018

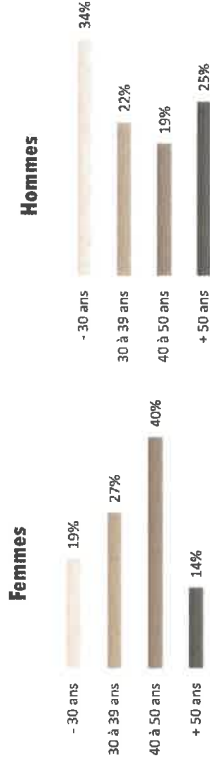
E. LA REPARTITION PAR TEMPS DE TRAVAIL

REPARTITION FEMMES-HOMMES SUR LES POSTES A TEMPS COMPLET/NON COMPLET

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Temps complets	93	23	62 %	72 %
Temps non complets	57	9	38 %	28 %
Total	150	32	100 %	100 %

F. LA PYRAMIDE DES AGES

	Femmes	% femmes	Hommes	% hommes
+ de 50 ans	21	14 %	8	25 %
40 à 50 ans	60	40 %	6	19 %
30 à 39 ans	40	27 %	7	22 %
- 30 ans	29	19 %	11	34 %
Total	150	100 %	32	100 %



La population dans notre collectivité est jeune. L'âge moyen des femmes est de 39 ans et l'âge moyen des hommes est de 38.5 ans.

Au niveau national, dans la FPT :

L'âge moyen des femmes est de : 45.3 ans et des hommes de 45 ans
 La part des moins de 30 ans est de 10 % (idem femme et homme)
 La part des plus de 50 ans est de 40.06 % pour les femmes et 39.1 % pour les hommes

Source : DGAFP, rapport annuel sur l'égalité ed. 2018

G. LA PARITE DES AGENTS COMMUNAUTAIRES

Les effectifs de la CCALS sont essentiellement féminins. En effet les postes liés à la compétence enfance jeunesse et petite enfance sont traditionnellement occupés par des effectifs féminins.

La politique de recrutement ne peut pas être mise en cause dans cette absence de parité. Aucune discrimination n'est pratiquée à l'embauche. Les offres d'emplois en mobilité interne ou externe ne comportent aucune mention restrictive en matière de candidatures masculines ou féminines. Mais, il faut souligner que les candidatures reçues au service Ressources Humaines, que ce soit en réponse à une offre d'emploi ou en candidature spontanée, sont elles-mêmes déséquilibrées en matière de parité. La diffusion d'une offre d'emploi à vocation sociale ou animation suscite systématiquement des candidatures majoritairement féminines.

HOMMES



FEMMES



Temps complets ■ Temps non complets

Temps non complets



REPARTITION FEMMES-HOMMES SUR LE TEMPS PARTIEL (POSTES A TEMPS COMPLET)

Catégorie	Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	2
	Temps complet	10
	Total	12
Catégorie B	Temps partiel	3
	Temps complet	11
	Total	12
Catégorie C	Temps partiel	64
	Temps complet	60
	Total	124
Total toutes catégories	Temps partiel	69
	Temps complet	81
	Total	150

Au sein de la CCALS, sur les 102 postes à temps complet (21 occupés par des hommes et 81 par des femmes), 69 postes sont occupés à temps partiel par des femmes, et 11 par des hommes. Cette donnée permet de constater que dans notre collectivité comme ailleurs, les temps partiels et temps non complet (à forte précarité) liés à la vie familiale partiels et temps non complet (à forte précarité) sont en majorité féminins.

La population féminine représente 51 % de l'ensemble de la population du Maine et Loire. La population féminine 20-59 ans représente 46,67 %, inférieur au niveau national de 48,57 %.



Source : INSEE - estimations 01/01/2020

Tranche d'âge	Maine et Loire		Département Loire Atlantique		Région Pays de la Loire		National	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ensemble	418 172	51%	397 709	49%	1 952 321	51%	1 849 476	49%
0 à 19 ans	99 708	24%	104 454	26%	454 412	23%	479 097	26%
20 à 59 ans	195 166	47%	193 855	49%	916 188	47%	908 049	49%
60 ans et +	123 298	29%	99 400	25%	581 721	30%	462 330	25%
Total	815 881		1 437 137		3 801 797		67 063 703	
	%		%		%		%	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	%	%	%	%	%	%	%	%

LA COMPARAISON DE NOTRE SITUATION EN FONCTION DU TERRITOIRE

A. POPULATION PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE SUR LE TERRITOIRE

Les emplois à responsabilité (direction, responsable de pôle et responsable de service) au sein des services de la CCALS comptent une majorité de femmes, ce qui est à souligner car cette situation est très différente des emplois territoriaux au niveau national. En effet, le taux de féminisation des emplois de direction n'est que de 29 % dans la fonction publique territoriale

B. LE TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES ET HOMMES SUR LE TERRITOIRE

	Maine et Loire	Loire Atlantique	Pays de la Loire	France
Femmes	72.9	73.7	73.5	68.2
Hommes	77.9	77.9	77.8	75.8

Source : INSEE - 2017

Le taux d'activité des femmes dans le Maine et Loire est au-supérieur du niveau national.

C. LE TAUX DE CHOMAGE DES FEMMES ET HOMMES SUR LE TERRITOIRE

	Maine et Loire	Loire Atlantique	Pays de la Loire	France
Femmes	13.3	7.3	12.2	14
Hommes	11.5	7.1	11	12.8

Source : INSEE - 2017

Le taux de chômage des femmes dans le Maine et Loire est inférieur au niveau national, mais il a fortement augmenté (en 2016 = 8.6).

4

LA POLITIQUE PUBLIQUE ENGAGEE EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES

L'élaboration du rapport est l'occasion de s'interroger sur le rôle de la CCALS dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Enclencher une démarche de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est :

- agir sur la promotion du bien-être au travail pour tous les agents,
- avoir un rôle d'exemplarité sur l'ensemble de la société,
- mettre en cohérence notre action interne avec la vocation d'intérêt général de nos politiques publiques,
- moderniser la gestion de nos ressources humaines pour donner une image positive de notre collectivité.

Considérant la récente formation de la CCALS, née au 1^{er} janvier 2017, l'équipe communautaire a priorisé dans un premier temps un travail d'analyse et d'harmonisation des fonctionnements des 3 anciennes collectivités, dont l'objectif premier était de proposer une méthode de travail identifiée par tous.

Suite à cette harmonisation, une démarche de promotion de l'égalité femmes/hommes a été mise en place :

1. **Instauration du nouvel régime indemnitaire (RIFSEEP) au 1^{er} janvier 2018.** L'ensemble des postes de la collectivité ont été cotés en fonction des responsabilités, de l'expertise et de la sujétion de l'emploi occupé. Cette cotation garantit une égalité de traitement femmes/hommes car liée au poste occupé et non au cadre d'emploi. Initialement appliqué au titulaire, il est projeté de le mettre en place pour les agents en CDI
2. **Des promotions professionnelles équitables.** Les promotions professionnelles ne sont jamais soumises au temps de présence de l'agent sur l'année : ainsi les femmes en congés maternité ou parental ne subissent pas de discrimination en termes d'évolution de carrière, d'avancement de grade ou d'échelon.
3. **Conciliation entre vie personnelle et professionnelle.** Les possibilités offertes par la Communauté de communes pour aménager son temps de travail en fonction de ses contraintes professionnelles et personnelles sont absolument identiques pour les femmes et les hommes. Aucune discrimination n'est effectuée entre femmes et hommes dans l'attribution des jours d'aménagement du temps de travail (ATT) le mercredi ou des congés scolaires par exemple.

Ce document fera l'objet d'une diffusion lors du DOB 2021 en séance du conseil communautaire.

Accusé de réception en préfecture
049-200068955-20210204-2021-02-01-DE
Date de télétransmission : 16/02/2021
Date de réception préfecture : 16/02/2021